



UNITED WORLD
WRESTLING

**REGLEMENT GENERAL POUR
CHAMPIONNATS
ET COMPETITIONS INTERNATIONALES**





TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE.....	3
TITRE 1 - PRINCIPES COMMUNS.....	3
ARTICLE 1 – OBJET DU RÈGLEMENT.....	3
ARTICLE 2 – RÈGLES DE BASE.....	3
ARTICLE 3 – PARTICIPANTS.....	3
ARTICLE 4 – EXERCICE DU CONTRÔLE DE UNITED WORLD WRESTLING	4
ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉS.....	4
ARTICLE 6 – GARANTIES EXIGÉES DU PAYS ORGANISATEUR.....	5
ARTICLE 7 – MESURE D'ENSEMBLE.....	6
TITRE 2 - COMPETITIONS ET TOURNOIS INTERNATIONAUX.....	6
ARTICLE 8 – DÉFINITION	6
ARTICLE 9 – FORMULES ET ORGANISATION	6
ARTICLE 10 – REDEVANCES.....	7
ARTICLE 11 – CONTRÔLE DE UNITED WORLD WRESTLING.....	7
ARTICLE 12 – OBLIGATIONS D'ARBITRAGE.....	7
ARTICLE 13 – OBLIGATIONS FINANCIÈRES.....	7
ARTICLE 14 – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES	8
ARTICLE 15 – DEVOIRS DES ORGANISATEURS ET DES PARTICIPANTS.....	8
DEUXIEME PARTIE.....	9
TITRE 3 - JEUX OLYMPIQUES - JEUX CONTINENTAUX - JEUX REGIONAUX	9
CHAMPIONNATS ET COUPES DU MONDE - CHAMPIONNATS ET COUPES CONTINENTAUX.....	9
GOLDEN GRAND PRIX	9
CONDITIONS D'ORGANISATION.....	9
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES.....	9
ARTICLE 16 – PÉRIODICITÉ	9
ARTICLE 17 – CANDIDATURES.....	10
ARTICLE 18 – QUESTIONNAIRE UNITED WORLD WRESTLING.....	10
ARTICLE 19 – DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE	10
ARTICLE 20 – ACCEPTATION DES CANDIDATURES.....	10
ARTICLE 21 – PRÉSIDENTIE DES CHAMPIONNATS	11
ARTICLE 22 – DIRECTION DES ÉPREUVES	11
CHAPITRE 2 - DEVOIRS PREALABLES DES ORGANISATEURS	12
ARTICLE 23 – CAUTIONNEMENT.....	12
ARTICLE 24 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
ARTICLE 25 – EXPÉDITION DU PROGRAMME	12
TITRE 4 - OBLIGATIONS.....	13
ARTICLE 26 – ENGAGEMENTS	13
ARTICLE 27 – PARTICIPATION.....	14
ARTICLE 28 – DÉLÉGATION NATIONALE.....	15
ARTICLE 29 – CHARGES	16
CHAPITRE 3 - OBLIGATIONS FINANCIERES.....	16
ARTICLE 30 – REDEVANCES DUES À UNITED WORLD WRESTLING	16
ARTICLE 31 – PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS	16
ARTICLE 32 – PRISE EN CHARGE DU PRÉSIDENT, DES DÉLÉGUÉS ET OFFICIELS UNITED WORLD WRESTLING	17
ARTICLE 33 – PRISE EN CHARGE DES MEMBRES DU BUREAU DE UNITED WORLD WRESTLING.....	19
ARTICLE 34 – PRIX, INSIGNES, DIPLOMES, ENREGISTREMENT VIDÉO.....	20
ARTICLE 35 – BANQUET OFFICIEL.....	20
ARTICLE 36 – AUTRES CHARGES.....	20
TITRE 5 - OBLIGATIONS PRATIQUES.....	20
CHAPITRE 1 - OBLIGATIONS MATERIELLES	20
ARTICLE 37 – RESPONSABILITÉ.....	20



ARTICLE 38 – ARRIVÉE DES DÉLÉGATIONS	20
ARTICLE 39 – CONTRÔLE MÉDICAL ET PESÉE	21
ARTICLE 40 – LIEU DE LA COMPÉTITION	21
ARTICLE 41 – TRANSPORTS	21
ARTICLE 42 – TAPIS.....	22
ARTICLE 43 – ACCESSOIRES DES COMPÉTITIONS	23
ARTICLE 44 – IMPRIMÉS DES COMPÉTITIONS	24
ARTICLE 45 – SECRÉTARIAT DES ÉPREUVES	24
ARTICLE 46 – MEDIA.....	24
ARTICLE 47 – BUREAUX DIVERS	24
ARTICLE 48 – SERVICE MÉDICAL	25
ARTICLE 49 – OBLIGATIONS EN PERSONNEL.....	25
TITRE 6 - DEROULEMENT DES COMPETITIONS	26
CHAPITRE 1 - MESURES PREALABLES	26
ARTICLE 50 – DIRECTION DE LA COMPÉTITION.....	26
ARTICLE 51 – FONCTIONS GÉNÉRALES DES OFFICIELS	26
ARTICLE 52 – REUNIONS.....	27
ARTICLE 53 – DÉPART DES COMPÉTITIONS	27
CHAPITRE 2 - EXECUTION ET FIN DES COMPETITIONS.....	27
ARTICLE 54 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION	27
ARTICLE 55 – PRIX ET CLASSEMENT	27
TROISIEME PARTIE - CEREMONIES ET MESURES PROTOCOLAIRES	28
TITRE 1 - PROTOCOLE POUR LES COMPETITIONS	28
ARTICLE 56 – PRINCIPES	28
ARTICLE 57 – CÉRÉMONIAL D’OUVERTURE.....	28
ARTICLE 58 – CÉRÉMONIAL DU PALMARÈS	29
ARTICLE 59 – CÉRÉMONIAL DE CLÔTURE	30
TITRE 2 - PROTOCOLE POUR LES OFFICIELS	30
ARTICLE 60 – OBJET	30
ARTICLE 61 – MEMBRES DU BUREAU DE UNITED WORLD WRESTLING.....	30
ARTICLE 62 – DÉLÉGUÉS OFFICIELS DES FÉDÉRATIONS	31
ARTICLE 63 – MEMBRES D’HONNEUR DE UNITED WORLD WRESTLING	31
ARTICLE 64 – INVITÉS DE UNITED WORLD WRESTLING	31
ARTICLE 65 – RÈGLE COMMUNE	31
ARTICLE 65 – CONSÉQUENCES	31
ARTICLE 67 – PRINCIPE STATUTAIRE	31
SERMENTS	32



PREMIERE PARTIE

TITRE 1 - PRINCIPES COMMUNS

Article 1 - Objet du règlement

- Etabli en exécution des prescriptions des Statuts de United World Wrestling,
- Vu le Règlement Financier,
- Vu le Règlement du Corps d'Arbitrage International,
- Vu le Règlement Disciplinaire,
- Vu le Règlement des Distinctions de United World Wrestling.
-

Le présent Règlement a pour objet, entre autres :

- a. de fixer les conditions générales d'organisation matérielle, technique et financière des compétitions internationales, ainsi que les modalités de leur déroulement ;
- b. de déterminer les obligations, formalités, charges et besoins en ce qui concerne les Jeux Olympiques, les Championnats et Coupes du Monde, les Championnats, Coupes et Jeux Continentaux, Championnats Régionaux, tournois internationaux ;
- c. de prescrire les devoirs et responsabilités des Fédérations ou Nations organisatrices;
- d. de fixer le rôle de United World Wrestling;
- e. d'établir les règles de fonctionnement techniques et administratives requises lors des compétitions ;
- f. de préciser les modalités des cérémonies protocolaires, etc.

Il faut également tenir compte des points particuliers du Cahier des charges qui complète le présent Règlement.

Article 2 - Règles de base

Tout Championnat ou compétition internationale doit être inscrit au calendrier de United World Wrestling. Ils sont organisés sous le contrôle obligatoire de United World Wrestling et doit se disputer conformément aux règles techniques internationales de Lutte.

Les modalités et conditions d'organisation sont définies :

- a. En fonction des accords et engagements intervenus entre les nations participantes lorsqu'il s'agit de rencontres ou tournois internationaux.
- b. En fonction des dispositions particulières prescrites ci-après lorsqu'il s'agit des Jeux Olympiques, Championnats et Coupes du Monde, Championnats, Coupes et Jeux Continentaux, Jeux et Championnats Régionaux.

Article 3 - Participants

Tous les lutteurs participant à une compétition internationale (tournoi ou championnat) d'United World Wrestling doivent être en possession d'une licence United World Wrestling de l'année en cours.

Seuls ont le droit de participer aux compétitions de toute nature, organisées sous le contrôle d'United World Wrestling, les pays régulièrement affiliés ou reconnus comme membres associés, les associations ayant un



protocole d'accord avec United World Wrestling, qui ont acquitté envers elle les obligations fixées par le règlement financier et satisfaisant, par ailleurs, aux conditions posées par les Statuts de United World Wrestling.

Article 4 - Exercice du contrôle de United World Wrestling

Le contrôle d'United World Wrestling s'exerce par application des différentes procédures suivantes :

- a. Etablissement du calendrier international et surveillance de son application. Ce calendrier prévoit pour l'année suivante les compétitions officielles et amicales résultant, d'une part des engagements de certaines fédérations envers United World Wrestling, d'autre part des arrangements et accords intervenus entre les fédérations nationales dont confirmation doit être donnée par écrit au Secrétariat de United World Wrestling, pour le 1^{er} décembre de l'année précédente, par la fédération organisatrice.

Toutes les compétitions internationales avec plus de 3 pays participants doivent être inscrites au calendrier.

- b. Communication par les organisateurs au Secrétariat de United World Wrestling, trois mois à l'avance, des informations spécifiques et programme de la compétition et transmission dans la semaine qui suit des protocoles et résultats des dites épreuves, pour homologation.
- c. Désignation des juges-arbitres internationaux dans les conditions fixées par le règlement du corps d'arbitrage international.
- d. Désignation de personnalités officielles d'United World Wrestling, chargées, suivant la nature des manifestations :
 - de vérifier si toutes les mesures nécessaires à une bonne organisation ont été prises,
 - d'assumer des fonctions spécifiques ou techniques précises,
 - de prêter concours et assistance aux organisateurs.
- e. Exécution, le cas échéant, des dispositions prévues aux Règlements Disciplinaire et Financier

Article 5 - Responsabilités

La Fédération nationale du pays organisateur supporte toutes les charges de l'organisation technique et financière des épreuves et demeure la seule responsable envers United World Wrestling, laquelle n'assume aucune obligation financière relative aux dites épreuves.

Par ailleurs United World Wrestling, comme toute Fédération nationale organisatrice d'une compétition de lutte, officielle ou amicale, ne saurait assumer une quelconque responsabilité en cas d'accident purement sportif, survenant à un quelconque participant, chacun d'eux devant être assuré à cet égard, par sa propre organisation dans son propre pays, et couvert pour tous les risques pouvant survenir à l'étranger, à l'occasion de son déplacement et de sa participation.

Il est toutefois précisé que les lutteurs et lutteuses qui participent aux Jeux Olympiques, Championnat du Monde, Coupe du Monde, Championnat Continental, Coupe Continentale, Jeux Régionaux et toutes compétitions internationales inscrites au calendrier de la United World Wrestling, de toutes catégories d'âge



et dont la licence est valable pour l'année en cours, sont assurés par la United World Wrestling, selon les conditions mentionnées dans l'attestation adressée chaque année à toutes les Fédérations Nationales.

De plus, United World Wrestling décline toute responsabilité en cas d'accident de personnes, lors d'émeutes ou toute catastrophe survenant au cours de la compétition. A cet effet, l'organisateur responsable devra joindre à son dossier de candidature une attestation de la Compagnie d'Assurances qui assure l'événement ainsi qu'une copie du contrat d'assurance de la responsabilité civile de l'organisation.

Après étude des dispositions inscrites au contrat, United World Wrestling se réserve le droit de demander des amendements aux garanties fixées au contrat d'assurance, voire même en cas d'impossibilité ou de refus de la part de la Fédération organisatrice de satisfaire aux exigences de la United World Wrestling (insuffisance de garanties), de se voir retirer l'organisation par la United World Wrestling.

Article 6 - Garanties exigées du pays organisateur

Toute manifestation officielle de lutte, disputée sous le contrôle d'United World Wrestling, implique de la part de la Fédération Nationale organisatrice :

- a. Le respect du Cahier des charges pour les Championnats et des règlements technique et financier d'United World Wrestling, propres à chaque compétition.
- b. Dans le cadre de ses compétences, la garantie d'obtention des visas éventuellement requis à l'égard de toutes les fédérations régulièrement affiliées à United World Wrestling.
- c. La fourniture à United World Wrestling d'une attestation émanant de l'autorité gouvernementale du pays concerné et garantissant à toutes les fédérations affiliées à United World Wrestling des conditions de participation identiques (représentation, drapeau, hymne etc.)
- d. Lors de l'annonce par United World Wrestling des pays choisis pour l'organisation de championnats et coupes, ceux-ci devront confirmer leur candidature à United World Wrestling et accompagner leur dossier de candidature d'un chèque bancaire ou d'une lettre de crédit bancaire d'une valeur de CHF 25'000.- Sans cette garantie, le dossier sera rejeté. La garantie sera retournée après l'organisation si toutes les conditions ont été remplies.
- e. Lors de la remise du dossier de candidature une taxe d'examen du dossier de CHF 500.- Quel que soit la décision qui suivra, cette taxe reste acquise à United World Wrestling.
- f. Le respect des engagements pris.
- g. Remise à United World Wrestling de la copie du contrat d'assurance des installations et du contrat d'assurance Responsabilité Civile.
- h. Assurer la discipline et la sécurité dans la salle et veiller à l'application de ces directives.



Article 7 - Mesure d'ensemble

Dans toute compétition internationale, quelle qu'elle soit, il importe de respecter les directives ci-après:

- a. Seuls les officiels en fonction peuvent se tenir autour des tapis, ainsi que l'entraîneur et le soigneur de chacun des concurrents en présence ;
- b. Des places particulières doivent être réservées, dans la salle de compétition, aux concurrents et officiels qui ne sont pas en fonction, de manière telle que leur présence ne gêne en aucune façon les juges et officiels des combats ;
- c. Un endroit spécial doit être également réservé dans la salle pour les Membres du Bureau de United World Wrestling assistant à la compétition.
- d. Un emplacement situé derrière l'emplacement réservé pour les Membres du Bureau doit être aménagé pour les invités d'United World Wrestling.

TITRE 2 - COMPETITIONS ET TOURNOIS INTERNATIONAUX

Article 8 - Définition

Sont considérés compétitions et tournois internationaux placés sous le contrôle de la United World Wrestling et devant satisfaire aux dispositions des principes généraux visés aux articles 2 a) - 3 - 4 - 6 et 7 ci - avant :

- a. les rencontres amicales entre équipes nationales,
- b. toutes les compétitions individuelles ou par équipe auxquelles participent plus de 3 pays,
- c. les matches entre clubs étrangers, ayant reçu l'accord de leurs Fédérations Nationales respectives,
- d. les tournois entre nations, conclus sur l'initiative de l'une ou l'autre d'entre elles,
- e. les challenges, coupes etc. mis en compétition entre Fédérations Nationales ou clubs étrangers, sur l'initiative de l'un ou l'autre d'entre eux,
- f. les compétitions et championnats régionaux organisés entre Fédérations Nationales d'une même région, sur l'initiative de l'une d'entre elles.

Article 9 - Formules et organisation

Nonobstant le fait que, pour toute épreuve ou tournoi international, les combats doivent obligatoirement se disputer suivant les règles techniques internationales de lutte, les conditions de participation, les modalités d'engagement, les formules des compétitions, la composition des équipes, catégories de poids et d'âge, les styles, les classements, les récompenses et autres cérémonies protocolaires, à condition de ne prévoir aucun particularisme antiréglementaire, demeurent (sous réserve de l'application des articles 10 à 15 ci-dessous) de



la compétence des organisateurs, à qui il est instamment recommandé de s'appuyer sur les règles faisant l'objet de la deuxième partie ci-après.

Article 10 - Redevances

En exécution des dispositions du règlement financier, les Fédérations organisatrices de toutes compétitions ou tournois internationaux doivent payer à United World Wrestling les taxes y affaissant.

Article 11 - Contrôle de United World Wrestling

Pour toutes les compétitions internationales comprenant plus de trois nations, les épreuves doivent être inscrites au Calendrier de United World Wrestling et être placées sous le contrôle direct d'United World Wrestling. A cet effet, elle y sera représentée par un juge-arbitre nommé par United World Wrestling.

Lorsqu'il s'agit d'une rencontre entre deux nations (à l'exception des Coupes Continentales des clubs champions) United World Wrestling ne délègue aucun arbitre, sauf si les Fédérations concernées en font la demande.

Article 12 - Obligations d'arbitrage

Vu le Règlement du Corps d'Arbitrage International, dans toutes les compétitions ou tournois internationaux comprenant trois nations et plus, un arbitre obligatoirement désigné par United World Wrestling lors de la fixation définitive du calendrier international, doit obligatoirement officier. L'arbitre ainsi désigné doit remplir obligatoirement la fonction de chef de tapis dans les finales et de coordinateur pour les juges-arbitres.

Il doit vérifier les licences des lutteurs ou lutteuses.

Lorsqu'il s'agira d'épreuves ne figurant pas au calendrier - pour une raison quelconque - les organisateurs doivent demander par écrit à United World Wrestling de désigner l'arbitre requis par les articles ci-dessus, au moins trois mois avant lesdites épreuves (délai ramené à deux mois pour une rencontre entre deux nations).

Article 13 - Obligations financières

Indépendamment des conditions financières propres à chaque compétition ou tournoi international arrêtés par les organisateurs, ces derniers doivent :

- a. assurer le paiement à United World Wrestling des redevances prévues au Règlement financier
- b. prendre en charge les frais de voyage, de visa et de séjour de l'arbitre désigné de son domicile au lieu de compétition et retour
- c. verser, en monnaie convertible à l'arbitre susvisé une indemnité de représentation, fixée par le Règlement financier, durant la durée des épreuves y compris 48 heures avant et 24 heures après la compétition
- d. les titres de transport de l'intéressé doivent être envoyés par l'organisateur 1 mois avant la compétition, à leur domicile



- e. après accord entre la Fédération organisatrice et l'intéressé, les frais de voyage pourront lui être remboursés sur place au vu des justificatifs.

Article 14 - Obligations administratives

Indépendamment de leurs inscriptions obligatoires au calendrier international, les fédérations organisatrices de compétitions ou tournois internationaux doivent :

- a. adresser le Règlement de la compétition, les informations spécifiques et le programme à United World Wrestling 3 mois avant la compétition afin qu'ils soient contrôlés et placés sur le site internet
- b. envoyer immédiatement au secrétariat d'United World Wrestling après la fin des compétitions, les résultats desdites compétitions pour homologation.

Article 15 - Devoirs des organisateurs et des participants

Lorsque le principe des rencontres, tournois, challenges internationaux a été arrêté entre plusieurs fédérations nationales, il importe que s'établisse une liaison étroite entre les fédérations concernées, afin que puisse être assurée la meilleure préparation et la meilleure exécution de la compétition projetée.

De leur côté, les fédérations participantes doivent faire parvenir à l'organisateur tous les renseignements sollicités, tant sur la composition des équipes : nom, prénom, qualité et palmarès des lutteurs et officiels, que sur les dates d'arrivée et de départ prévus. Ces renseignements doivent être fournis au moins un mois avant la date arrêtée de la manifestation.

Il convient par ailleurs que les engagements pris de part et d'autre soient scrupuleusement respectés sur tous les points, de manière à ce que s'établissent les meilleures relations d'amitié, et que toute publicité souhaitable puisse être faite pour le sport de la Lutte. Les difficultés pouvant survenir entre organisateurs et participants doivent être communiqués à United World Wrestling par la Fédération organisatrice, l'arbitre délégué ou le responsable d'une équipe participante et pourront donner lieu aux sanctions prévues au Règlement Disciplinaire.



DEUXIEME PARTIE

TITRE 3 - JEUX OLYMPIQUES - JEUX CONTINENTAUX - JEUX REGIONAUX CHAMPIONNATS ET COUPES DU MONDE - CHAMPIONNATS ET COUPES CONTINENTAUX GOLDEN GRAND PRIX CONDITIONS D'ORGANISATION

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Article 16 - Périodicité

En vue de rationaliser et de stabiliser le système de compétition au niveau mondial et continental, la périodicité des grandes compétitions organisées sous la compétence de United World Wrestling est fixée comme suit:

Championnats Continentaux Cadets LL, GR, LF 16 - 17 ans	chaque année
Championnats du Monde cadets LL , GR, LF (16-17 ans)	chaque année
Championnats du Monde Juniors LL, GR, LF 18 - 20 ans	chaque année
Championnats Continentaux Juniors LL, GR, LF 18 - 20 ans	chaque année
Championnats du Monde (20 ans et +) Seniors, LL, GR, LF (sauf l'année Olympique)	chaque année
Championnats Continentaux, Seniors U23 LL, GR, LF	chaque année
Championnats Continentaux, Seniors LL, GR, LF	chaque année
Coupes du Monde seniors LL, GR, LF	chaque année
Coupe du Monde juniors LL, GR, LF	chaque année à la demande
Coupes Continentales seniors LL, GR, LF	chaque année
Golden Grand Prix	chaque année

Matches défis :
Selon le désir et l'intérêt des Fédérations nationales chaque année

N.B. Pour les Jeux Olympiques les cas d'ordre général seront tranchés conformément à la Charte Olympique.
Pour les Jeux Continentaux et Régionaux conformément à leurs Règlements spécifiques.

Le Championnat du Monde cadets est organisé chaque année, conformément au règlement spécifique.



Toutes les questions techniques seront tranchées par United World Wrestling.

Il est de plus précisé que les Championnats sont attribués pour l'organisation simultanée obligatoire des 3 styles de lutte et éventuellement un des styles de lutttes associées.

Article 17 - Candidatures

La Fédération Nationale de Lutte intéressée par l'organisation de toutes les compétitions prévues à l'article 16 doit soumettre sa candidature à United World Wrestling, 4 ans à l'avance, et prendre l'engagement d'appliquer et respecter les clauses d'un contrat que celle-ci fournira (Cahier des Charges). Chaque demande d'organisation d'un Championnat doit être faite séparément.

Ne pourront être recevables que les candidatures souscrivant et satisfaisant notamment aux dispositions des articles 3, 5, et 6 ci-dessus.

Tout dossier de candidature devra être déposée au moins quatre ans à l'avance, compte tenu des périodicités précisées à l'article 16, directement, au secrétariat de United World Wrestling, au moyen du formulaire de demande officielle de United World Wrestling, accompagné des différents éléments d'informations fixés dans le présent Règlement permettant d'apprécier la valeur de la candidature.

Article 18 - Questionnaire United World Wrestling

Toute Fédération pressentie ou ayant fait acte de candidature recevra un questionnaire spécial comportant les indications sommaires relatives aux obligations et charges de l'organisation envisagée. Ce questionnaire devra obligatoirement être retourné dûment rempli au secrétariat de United World Wrestling, dans les délais qu'il précisera, accompagné des pièces justificatives. Les cahiers des charges de toutes les organisations sont disponibles sur le site internet de United World Wrestling.

Article 19 - Dépôt du dossier de candidature

La Fédération Nationale, candidate pour l'organisation des Championnats prévus à l'article 16, devra remettre au Secrétariat de United World Wrestling le dossier de candidature prévu à l'article 18 ci-dessus, le questionnaire dûment rempli et un chèque de CHF 500.- pour taxe d'examen, quatre ans avant la date prévue au calendrier de United World Wrestling pour le Championnat, mais au minimum 2 ans avant la date fixée pour le Championnat. La candidature sera valable seulement dès réception du questionnaire dûment rempli et signé ainsi que du paiement de la taxe de candidature.

Article 20 - Acceptation des candidatures

Principe général :

Avant l'attribution de toute compétition prévue à l'article 16 une ou plusieurs inspections des conditions matérielles proposées du site de compétition, de la position géographique par rapport à l'aéroport le plus proche, des moyens d'hébergement et de transport et des possibilités de retransmission de télévision et de production seront diligentés par un ou des inspecteurs délégués du Bureau de United World Wrestling, et ceci pour toutes les villes candidates. Il est à souligner que les inspecteurs sont chargés de vérifier l'application du cahier des charges spécifique à chaque compétition.



Pour les Championnats du Monde, Coupes du Monde, Championnats Continentaux et Coupes Continentales :

- La décision d'attribution sera prise après une étude comparative des dossiers de candidature et du rapport d'inspection.
- L'acceptation des candidatures présentées est du ressort du Comité Exécutif. Celui-ci, après avoir examiné les dossiers de façon approfondie, décidera des organisateurs des Championnats.
- Le dossier de candidature devra être signé par le Président de la Fédération Nationale candidate, ainsi que par l'autorité sportive de tutelle du pays concerné accompagné d'une attestation gouvernementale garantissant la délivrance des visas à tous les pays membres d'United World Wrestling.
- Le Bureau de United World Wrestling informera le Congrès du choix des organisateurs des futurs Championnats.
- Lors du Congrès précédant l'organisation, le représentant de la Fédération organisatrice fera une présentation de l'organisation, des conditions de séjour, etc. et fournira aux membres du Bureau de United World Wrestling et aux nations participantes toute la documentation nécessaire, avec notices, brochures, esquisses et autres.

Mesures exceptionnelles :

- Si en raison d'un manque de candidature ou d'une insuffisance de garanties, le Comité Exécutif n'a pu se prononcer en ce qui concerne les Championnats et Coupes du Monde, Championnats et Coupes Continentaux, il est habilité à prendre toutes les décisions utiles à cet égard, en exécution des statuts.

Article 21 - Présidence des championnats

Le Président de United World Wrestling ou son substitut assurera la présidence des épreuves de Lutte des jeux Olympiques, des jeux Continentaux, des jeux Régionaux, des Championnats du Monde et Continentaux, Coupes du Monde et Coupes Continentales.

Article 22 - Direction des épreuves

Le Bureau de United World Wrestling dirige les épreuves officielles, organisées sous son contrôle effectif. A cet effet le président désigne deux ou plusieurs membres du Bureau pour en assurer et surveiller le déroulement dans les conditions exposées à l'article 49 ci-après. Ces officiels doivent être rendus sur les lieux aux dates fixées par convocation écrite du Président de United World Wrestling. Durant les compétitions majeures de United World Wrestling, un competition manager sera désigné pour assurer la bonne réalisation de la compétition. Il sera le principal lien avec le Comité d'Organisation et United World Wrestling. Dans ce cas précis, il remplacera un des Délégués Techniques.



CHAPITRE 2 - DEVOIRS PREALABLES DES ORGANISATEURS

Article 23 - Cautionnement

Afin de garantir le bon déroulement des Championnats du Monde, des Championnats Continentaux, des Coupes du Monde et Coupes Continentales, les Fédérations chargées de l'organisation devront fournir à United World Wrestling, à l'appui de leur candidature, une lettre de garantie bancaire ou une lettre de crédit d'une valeur de 50% de la taxe d'organisation (voir Règlement Financier).

United World Wrestling enverra sur place à deux ou trois reprises, au frais de l'organisateur, un ou plusieurs inspecteurs chargés de contrôler l'avancement des préparatifs d'organisation. Pour le championnat du monde senior, une commission d'évaluation (5 à 7 personnes) se déplacera pour inspecter les conditions d'organisation. Cette Commission pourra se déplacer à plusieurs reprises, en fonction du besoin.

Article 24 - Présentation du programme

Les Fédérations dont les candidatures ont été acceptées doivent envoyer à United World Wrestling, à l'aide des formulaires officiels comprenant toutes les indications demandées par United World Wrestling (lieu de compétition, hôtels etc.), le programme et le règlement des épreuves qui leur sont confiées au maximum six mois après que leur ait été notifié par United World Wrestling l'accord d'organisation des dites épreuves, pour vérification et amendements éventuels.

Le programme doit mentionner la ville, les dates et le lieu exact où se dérouleront les compétitions, ainsi que les horaires détaillés prévus. Il doit préciser que seules les règles internationales d'United World Wrestling seront en vigueur, et mentionner clairement la nature de l'épreuve et les styles de lutte concernés.

Article 25 - Expédition du programme

- a. Après que le programme ait été vérifié par United World Wrestling, la fédération organisatrice doit faire parvenir celui-ci, comme il est dit dans l'article 24, à toutes les fédérations affiliées à United World Wrestling, sans exception, compte tenu de la nature des Championnats qu'elles organisent (Championnat du Monde).
- b. Dans le cas d'un Championnat Continental ce programme doit être envoyé à tous les pays du continent concerné. Ledit programme doit être rédigé en français et en anglais, langues officielles d'United World Wrestling, ainsi que dans la langue du pays organisateur.
- c. Les invitations au Président et aux membres du Bureau de United World Wrestling qui ont droit d'assister aux dites compétitions, selon les règles en vigueur, ainsi que les invitations aux membres des Comités Continentaux, pour les Championnats Continentaux, sont adressés par l'organisateur au début de l'année.
- d. Dans le cadre de la promotion de la lutte, le Président de United World Wrestling recevra, 15 jours avant l'évènement, 50 cartes d'invitation permanente VIP pour chaque Championnat. Ces places seront réservées à la tribune officielle.



TITRE 4 - OBLIGATIONS

Article 26 - Engagements

Les fédérations participantes doivent :

- a. Enregistrer leurs inscriptions préliminaires (nombre de participants dans leur délégation) sur le système Athena, deux mois avant la date des épreuves. Sans l'inscription préliminaire effectuée, la fédération participante ne pourra pas inscrire de personnes au moment des inscriptions nominatives ;
- b. Enregistrer leurs inscriptions définitives (nominatives) sur le système Athena, un mois avant la date de l'épreuve. Ces inscriptions doivent être effectuées assez à l'avance pour que United World Wrestling puisse valider les photos et passeport des participants mais aussi que les licences en ligne puissent être aussi finalisées (se référer au circulaire concernant le système Athena). Les personnes qui sont inscrites dans Athena sont celles qui se déplaceront pour la compétition. En d'autres termes, les remplaçants, s'ils ne voyagent pas avec l'équipe, ne doivent pas être enregistrés dans Athena. Un remplacement pour cause de blessure et/ou de méforme peut intervenir après le délai. L'athlète sera simplement remplacé dans Athena.
- c. Si des modifications ont eu lieu avec leurs inscriptions : faire parvenir leurs engagements définitifs au Secrétariat de compétition d'United World Wrestling au plus tard à 12 heures le jour de la pesée précédant la compétition de la catégorie concernée. Cet engagement doit préciser, la catégorie de poids et ne pourra plus être modifié pour la pesée.
- d. si une Fédération Nationale ne respecte pas la procédure concernant les délais, sa participation pourra être refusée.
- e. n'inscrire que des athlètes satisfaisant aux conditions des statuts, possédant leur licence validée pour l'année en cours, en application du règlement financier, et ayant subi en leur pays la visite médicale d'aptitude. Au cas où la preuve de cet examen n'est pas rapportée, l'athlète est tenu, à la diligence d'United World Wrestling, de subir sur place un examen médical, à ses frais ou à ceux de sa fédération.
- f. être en mesure de présenter le nombre de juges-arbitres qualifiés requis par le Règlement.
- g. être en mesure de présenter l'hymne national et le drapeau de leur pays.

NB : United World Wrestling organisera le secrétariat technique de compétition et se réservera la gestion de tout le processus d'engagement (inscriptions, accréditations) pour les Championnats du Monde et Continentaux, Coupes du Monde et Continentales.

Si le système Athena n'est pas mis en place pour une compétition, les participants devront transmettre toutes ces informations à l'organisateur dans les mêmes délais



Article 27 - Participation

Toutes les fédérations nationales affiliées auprès d'United World Wrestling peuvent participer à un championnat à condition qu'elles aient rempli toutes les obligations financières envers elle selon les statuts et règlements. Il en va de même envers le comité d'organisation pour les droits d'accréditations.

Chaque fédération nationale a la possibilité d'engager dans chaque style correspondant un lutteur ou lutteuse au maximum par catégorie de poids.

Chaque compétiteur doit avoir l'âge requis selon le type de compétition et d'après les dispositions prévues dans les règles de lutte, une licence United World Wrestling de l'année en cours.

La composition de la délégation officielle de chaque fédération participante est fixée par United World Wrestling selon le tableau ci-après pour chaque style de lutte

Pour participer à un championnat du monde (cadet, junior et senior), une Fédération Nationale devra obligatoirement avoir participé au championnat continental du même groupe d'âge avec au minimum le même nombre de participants (par style) que ceux qui participeront à ce championnat du monde. Autrement dit, une Fédération Nationale ne peut pas participer avec plus de lutteurs (par style) au championnat du monde (cadet, junior et senior) que le nombre avec lequel elle a participé (par style) au championnat continental du même groupe d'âge. Par contre, elle peut participer au championnat du monde (cadet, junior et senior) avec moins de lutteurs (par style) qu'au championnat continental.

Une exception est faite pour la Fédération Nationale organisatrice d'un Championnat du monde. Elle pourra, sans forcément avoir participé au championnat Continental du même groupe d'âge avec une équipe complète, inscrire des équipes complètes dans les 3 styles de lutte (au maximum un athlète par catégorie de poids).

Les quotas de participation et l'obligation de participer pour les Coupes du monde (junior et senior), Coupes continentales et Golden Grand Prix sont spécifiés dans chaque règlement de la compétition en question.

Il est entendu qu'à la Coupe du Monde senior, chaque équipe pourra bénéficier d'un remplaçant par catégorie de poids. En conséquence, 8 lutteurs ou lutteuses « remplaçants » pourront être inscrits dans chaque équipe (un par catégorie de poids). Les remplaçants sont à la charge de leur fédération nationale pour leur transport et leur séjour.

A la Coupe du Monde junior, chaque équipe pourra bénéficier d'un remplaçant par catégorie de poids. En conséquence, 8 lutteurs ou lutteuses « remplaçants » pourront être inscrits dans chaque équipe (un par catégorie de poids).

Le fait que l'article 4 des règles internationales de lutte permette à un concurrent d'opter pour la catégorie immédiatement supérieure à celle dans laquelle il était inscrit, (sauf pour les poids lourds) ne peut avoir comme conséquence d'admettre deux lutteurs d'une même nationalité dans la même catégorie.

Toute nation participant avec plus de trois concurrents devra obligatoirement déplacer, (si elle en possède) un juge-arbitre international qualifié, répondant aux conditions fixées par le Règlement du Corps d'Arbitrage international et l'article 28 du présent règlement. Si tel n'était pas le cas, une sanction financière de 2'000 CHF serait adressée à la Fédération Nationale, comme le prévoit l'article 29 du règlement disciplinaire.



Article 28 - Délégation nationale

Les accompagnants officiels d'une délégation nationale sont déterminés en fonction du nombre de lutteurs participant aux compétitions, d'après le barème suivant :

	LUTTE LIBRE			LUTTE FEMININE			LUTTE GRECO-ROMAINE		
	1 - 3	4 - 5	6 - 10	1 - 3	4 - 5	6 - 10	1 - 3	4 - 5	6 - 10
Lutteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Chef d'équipe	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Entraîneurs	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Staff Médical	1	1	2	1	1	2	1	1	2
TOTAL	3	4	6	3	4	6	3	4	6
Arbitres	En cas de participation avec plus de 3 athlètes (tous styles confondus) inscrire au minimum 1 arbitre								
Président FN	1								
Secrétaire Général FN	1								
Officiel FN	-								

De plus, nous tenons à préciser qu'une Fédération Nationale pourra inscrire au maximum, PAR STYLE :

Athlètes 3 athlètes par catégorie de poids (les 2 athlètes supplémentaires dans une catégorie de poids devront payer la taxe de séjour pour personne supplémentaire)

Chef de délégation 1 chef de délégation

Entraîneur 8 entraîneurs

Staff Médical 3 personnes (docteur, masseur...)

La Fédération Nationale pourra inscrire au maximum 5 officiels. Ceux-ci devront payer la taxe de séjour pour personne supplémentaire.

Le nombre d'arbitres indiqués ci-dessus est le minimum. Les fédérations participantes peuvent présenter 3 arbitres de la catégorie autorisée par tapis pour les Championnats Continentaux et seulement 1 par tapis pour les Championnat du Monde, choisi parmi les arbitres qualifiés figurant sur la liste établie par United World Wrestling (catégorie I S).

Tous les juges-arbitres autorisés à travailler seront accrédités aux mêmes conditions que les participants. Toutefois, l'organisateur percevra obligatoirement auprès de chaque délégation une taxe de séjour pour 4 jours minimum par personne.

Les arbitres sont toujours considérés aux mêmes conditions que les lutteurs. En fonction de l'importance du championnat, les arbitres pourront être sélectionnés pour participer.



Toute Fédération Nationale ne se conformant pas au barème ci-dessus en ce qui concerne le nombre de juges-arbitres aux compétitions inscrites au calendrier de United World Wrestling (sauf pour les Jeux des Sourds, Jeux et Championnats du Commonwealth, Jeux Méditerranéens, Championnats Universitaires et Militaires, Jeux du Sud Est Asiatique) est passible d'une sanction financière fixée par le Règlement financier, dans la mesure où elle possède des juges-arbitres de la catégorie concernée qui ont été qualifiés.

Si un pays participe à une compétition avec 1, 2 ou 3 lutteurs, il n'a pas l'obligation d'amener un arbitre avec son équipe. Toutefois, un pays participant pourra présenter 1 arbitre qualifié par tapis (soit 3 au maximum), sauf dispositions particulières prises par United World Wrestling.

Toute personne, membre d'une délégation nationale, en plus du nombre maximum fixé par le tableau ci-dessus, demeure à la charge pleine et entière de sa fédération, soit à un tarif spécial fixé par l'organisateur pour la nourriture et le logement, soit dans les conditions de séjour choisies par elle. AUCUNE accréditation ne sera fournie pour des personnes extérieures à la délégation.

Article 29 - Charges

Sauf stipulations contraires émanant de l'organisateur, les fédérations participantes sont tenues de supporter et régler les frais effectifs engagés par tous les membres de leur délégation, en ce qui concerne la nourriture et les séjours prolongés au-delà de la durée officielle.

CHAPITRE 3 - OBLIGATIONS FINANCIERES

Article 30 - Redevances dues à United World Wrestling

Les redevances dues à United World Wrestling par les organisateurs de compétitions internationales sont celles prévues par le Règlement Financier et le Cahier des Charges adoptés par le Congrès de United World Wrestling.

- La Fédération organisatrice du Championnat du Monde de United World Wrestling chaque année paire et la Fédération Nationale du pays organisateur des Jeux Olympiques doivent respectivement fournir les moyens matériels au bon déroulement du Congrès (salle de conférence, traduction simultanée, banquet de clôture offert par l'organisateur aux Congressistes, etc.) et assumer tous les frais financiers s'y rattachant. Le Congrès se déroule tous les deux ans.

Article 31 - Prise en charge des participants

- Toute Fédération Nationale organisatrice est tenue d'organiser les séjours de tous les membres des délégations officielles participantes, lutteurs et officiels, déterminés par le tableau de l'article 28, et ce 48 heures avant le commencement des épreuves, pendant les épreuves et 24 heures après la fin des épreuves. En tout état de cause, pour garantir l'organisateur des frais qu'il engage, la taxe de séjour sera due dans tous les cas pour un minimum de 4 jours. La taxe de séjour sera décomptée par nuitée.
- Les Championnats du Monde ou Continentaux réunissant les trois styles de lutte, les lutteurs participants, ainsi que les officiels de chaque style, doivent être considérés comme appartenant à la même équipe et ceci pour toute la durée du Championnat.



- Les officiels seront décomptés par style. Un médecin par style quel que soit le nombre de lutteurs participants pourra être admis au bénéfice du tarif préférentiel.
- Tous les arbitres qualifiés (1 par tapis) maximum travaillant à la compétition seront décomptés au même tarif que les lutteurs.
- L'organisateur doit prendre toutes mesures utiles pour assurer aux participants un logement décent et une nourriture convenable, répondant aux règles d'hygiène et de diététique (5'000 calories / jour). A cet effet, les menus seront soumis à l'approbation d'United World Wrestling et contrôlé chaque jour par le médecin délégué.
- Le logement des lutteurs ou lutteuses doit se faire dans un hôtel de classe internationale en chambre à deux lits (2 personnes maximum) avec sanitaire complet, au prix maximum accepté par United World Wrestling et fixé entre CHF 130.- et CHF 180.- par jour et par personne. Le prix sera décompté par nuitée. Le prix de la taxe de séjour pour personnes supplémentaires sera fixé par l'organisateur en accord avec United World Wrestling.
- Pour le logement des cadets, un logement en chambre de 3 à 4 lits (3-4 personnes maximum), avec sanitaire complet, sera accepté, avec réduction de la taxe forfaitaire de participation, en accord avec United World Wrestling.

Il demeure loisible à tout organisateur de supporter d'autres frais incombant aux participants, et dans ce cas il devra en informer United World Wrestling.

NB : United World Wrestling se réserve le droit de modifier, lors de l'attribution des Championnats, le montant et le système de prise en charge des participants.

De plus, United World Wrestling percevra, au moment de l'inscription des participants dans Athena, une taxe d'engagement fixée à CHF 100.- par lutteur et lutteuse, aux Championnats du Monde senior, junior et cadet, Coupe du Monde senior et junior et Championnats Continentaux senior et Golden Grand Prix.

Article 32 - Prise en charge du Président, des Délégués et Officiels United World Wrestling

32.1. Championnats du Monde senior, junior, cadet :

a. Le Président de United World Wrestling:

Toute nation organisatrice d'un Championnat du Monde ou Continental doit prendre en charge les frais de déplacement avion (1ère classe) et de séjour du Président de United World Wrestling, (hôtel 5 étoiles - suite ou appartement).

b. Le Secrétaire Général de United World Wrestling et le Président Continental :

Frais de déplacement avion classe Business - séjour hôtel et restaurant - chambre : hôtel 5 étoiles

c. Deux Délégués Techniques :

Frais de déplacement avion classe Business - séjour hôtel et restaurant - chambre - hôtel 5 étoiles - indemnité journalière CHF 100.- par jour de compétition plus deux jours avant et un jour après.



d. Un médecin délégué nommé par le Président d'United World Wrestling

(Avion classe économique), séjour hôtel et restaurant - chambre hôtel 4 ou 5 étoiles compatibles avec les fonctions qu'ils exercent - indemnité journalière de CHF 100.- par jour de compétition plus deux jours avant et un jour après.

e. Les deux délégués à l'arbitrage

(Avion classe économique), séjour hôtel et restaurant - chambre hôtel 4 ou 5 étoiles compatibles avec les fonctions qu'ils exercent - indemnité journalière de CHF 100.- par jour de compétition plus deux jours avant et un jour après.

f. Officiels de United World Wrestling :

Videoteam (nombre total = nbre tapis + 1 personne)
Secrétariat technique de compétition (5 personnes)
Photographe officiel United World Wrestling (1 personne)
Employés United World Wrestling (au maximum 10 personnes)

Séjour hôtel et restaurant - chambre individuelle hôtel 4 ou 5 étoiles (au plus près de la salle de compétition)

g. Membres du Bureau :

Séjour et restaurant - chambre individuelle double - hôtel et restaurant 5 étoiles

32.2. Championnats Continentaux senior, junior cadet :

a. Le Président de United World Wrestling

Toute nation organisatrice d'un Championnat Continental doit prendre en charge les frais de déplacement avion (1ère classe) et de séjour du Président de United World Wrestling, (hôtel 5 étoiles - suite ou appartement).

b. Le Secrétaire Général de United World Wrestling :

Frais de déplacement avion classe Business - séjour hôtel et restaurant - chambre individuelle : hôtel 5 étoiles

c. le Président du Conseil Continental :

Frais de déplacement avion classe Business - séjour hôtel et restaurant - suite ou appartement : hôtel 5 étoiles

d. Deux Délégués Techniques :

Frais de déplacement avion classe Business - séjour hôtel et restaurant - chambre individuelle - hôtel 5 étoiles - indemnité journalière CHF 100.- par jour de compétition plus deux jours avant et un jour après.



e. Un médecin délégué nommé par le Président d'United World Wrestling

(avion classe économique), séjour hôtel et restaurant - chambre individuelle hôtel 4 ou 5 étoiles compatibles avec les fonctions qu'ils exercent - indemnité journalière de CHF 100.- par jour de compétition plus deux jours avant et un jour après.

f. Les deux délégués à l'arbitrage

(avion classe économique), séjour hôtel et restaurant - chambre individuelle hôtel 4 ou 5 étoiles compatibles avec les fonctions qu'ils exercent - indemnité journalière de CHF 100.- par jour de compétition plus deux jours avant et un jour après.

g. Officiels de United World Wrestling:

Videoteam (nombre total = nbre tapis + 1 personne)
Secrétariat technique de compétition (5 personnes)
Photographe officiel United World Wrestling (1 personne)
Employés United World Wrestling (au maximum 10 personnes)

Séjour hôtel et restaurant - chambre individuelle hôtel 4 ou 5 étoiles (au plus près de la salle de compétition)

h. Prise en charge du séjour des Membres du Bureau résidant sur le continent concerné

Séjour hôtel 5 étoiles et séjour des membres du Conseil Continental maximum 6 personnes - séjour hôtel-restaurant 5 étoiles chambre individuelle

Article 33 - Prise en charge des membres du Bureau de United World Wrestling

Compte tenu que les membres du Bureau de United World Wrestling sont investis d'une mission permanente la Fédération Nationale organisatrice d'un Championnat du Monde doit prendre en charge les frais de séjour de tous les membres du Bureau présents dans un hôtel 5 étoiles en chambre individuelle double.

A l'occasion des Championnats Continentaux, seuls seront à la charge de l'organisateur les frais de séjour des membres du Bureau résidant sur le continent concerné et ceux des membres du Conseil Continental.

Les frais de transport des membres qui ne sont pas officiellement délégués ne sont pas à la charge de l'organisateur.

A l'occasion des Championnats du Monde junior et cadets, Continentaux juniors et cadets, des Coupes du Monde, en plus des frais de voyage et de séjour du Président de United World Wrestling ou de son substitut, des délégués techniques et des délégués à l'arbitrage, l'organisateur prend à sa charge les frais de séjour des membres du Bureau nommés pour remplir une mission particulière.

Il est notamment précisé que si elles ne sont pas invitées, il n'est pas fait obligation à l'organisateur de prendre en charge les frais de séjour des personnes qui peuvent accompagner les membres du Bureau, et ce à quelque titre que ce soit. Toutefois, l'organisateur peut inviter les personnes de son choix.



Article 34 - Prix, insignes, diplômes, enregistrement vidéo

Des prix, insignes et diplômes doivent être décernés aux lauréats et aux participants, dans les conditions fixées à l'article 54 ci-après.

La nation organisatrice doit en assumer la charge pleine et entière et remettre un spécimen de toutes les décorations et matériel promotionnel, (affiches, badges etc.) à United World Wrestling pour accord avant toute réalisation.

Lorsque le contrôle vidéo est assuré par lui, l'organisateur doit fournir à United World Wrestling l'enregistrement vidéo officiel et original de tous les combats du championnat par catégorie de poids. Pour les Championnats du Monde senior, junior et Championnats Continentaux d'Europe senior, le contrôle est assuré obligatoirement par l'équipe spécialisée d'United World Wrestling.

Article 35 - Banquet officiel

Dès la fin des compétitions, les organisateurs pourront organiser un banquet général, au cours duquel récompenses et diplômes seront distribués aux lauréats et à tous les participants (facultatif).

Article 36 - Autres charges

Outre les dépenses résultant de l'exécution des dispositions du présent chapitre, la nation organisatrice est appelée à satisfaire et supporter le coût de toutes les charges matérielles nécessaires à l'organisation technique, et celles inhérentes au déroulement de la compétition fixées par la United World Wrestling.

TITRE 5 - OBLIGATIONS PRATIQUES

CHAPITRE 1 - OBLIGATIONS MATERIELLES

Article 37 - Responsabilité

Seule la Fédération organisatrice demeure responsable des préparatifs de l'ensemble de la compétition, de son déroulement, ainsi que des manquements constatés durant le déroulement de la compétition. La Fédération Nationale est responsable de la sécurité et doit assurer l'ordre dans la salle de compétition.

Article 38 - Arrivée des délégations

Tous moyens de transport nécessaires pour conduire gratuitement tous les participants de l'aéroport ou de la gare à leur hôtel (et retour) doivent être prévus.

Deux bascules du même type que les bascules officielles, devront être à disposition des concurrents à leur hôtel, dès leur arrivée.



Par ailleurs, une information sommaire précisant notamment le lieu et l'heure des repas, le lieu du sauna, le lieu et l'heure des pesées, le lieu des compétitions, les heures et lieux d'entraînement et le moyen de parvenir à ces différents endroits devra être affichée en français et en anglais, de façon très visible, dans le vestibule des hôtels où sont logés les concurrents et officiels.

Article 39 - Contrôle médical et pesée

Le contrôle médical et la pesée réglementaire des lutteurs se feront dans la mesure du possible au lieu de compétition ou dans un local spécialement affecté à cet effet où devront être disposées autant de balances que de catégories de poids pesées par jour, le local devant être aménagé de façon telle que les opérations de pesée s'effectuent dans l'ordre. Il en sera de même pour le contrôle médical qui devra être effectué dans 4 bureaux séparés, tenu chacun par un médecin et un secrétaire. La visite médicale a lieu une heure et quart avant la pesée des catégories de poids concernées. En même temps, il sera procédé au contrôle de la licence de chaque compétiteur.

Article 40 - Lieu de la compétition

Le lieu où se déroulent les épreuves doit comporter des salles de douches avec eau chaude et eau froide, afin que les concurrents aient la possibilité de les utiliser immédiatement après chacun de leurs combats. La température ambiante de la salle de compétition ne devra pas être inférieure à 18 degrés Centigrade, ni supérieure à 25 degrés C.

Une pharmacie de premier secours, un ou des brancards, des essuie-mains et de l'eau en bouteille capsulée doivent être à disposition du service médical, à proximité des tapis. La présence de médecins en suffisance est obligatoire, à la charge de l'organisateur durant la durée des épreuves et du contrôle médical. Le médecin d'United World Wrestling est présent et est chargé de superviser et de diriger toutes ces opérations.

Une infirmerie à l'usage des compétiteurs et du public avec tout le matériel médical nécessaire aux premiers secours avec défibrillateur devra être aménagée à proximité de l'aire de compétition, comme indiqué dans le Règlement Sanitaire.

Un équipement de téléphone cellulaire devra être mis à disposition, permettant aux délégués d'United World Wrestling d'être reliés au secrétariat, au responsable de l'arbitrage et aux responsables de l'organisation ainsi qu'au Président et au Secrétaire Général de United World Wrestling.

Une installation appropriée pour satisfaire aux impératifs de la cérémonie protocolaire (drapeaux, hymne) devra être prévue. Une répétition avant la compétition devra être organisée avec chaque responsable d'équipe. Le CD des hymnes nationaux enregistré par United World Wrestling est recommandé.

Article 41 - Transports

L'organisateur devra assurer le transport gratuit de tous les participants de l'aéroport ou gare de chemin de fer à l'hôtel durant toute la durée du séjour, ainsi que des lieux d'hébergement au lieu de la compétition. Une voiture particulière avec chauffeur devra être mise en permanence à la disposition des personnalités suivantes :

- Le Président de United World Wrestling ou son substitut
- Le Secrétaire Général de United World Wrestling



- Les 2 délégués techniques
- Les délégués à l'arbitrage
- Le médecin délégué

De même que pour les autres membres du Bureau de United World Wrestling, à raison d'une voiture pour 3 personnes ou un minibus.

Un chauffeur et 1 minibus doivent être en permanence à disposition pour le secrétariat technique (5 personnes) et un autre pour l'équipe vidéo (6 personnes).

CHAPITRE 2 - OBLIGATIONS TECHNIQUES

Article 42 - Tapis

Pour toutes les compétitions et l'entraînement à ces mêmes compétitions, les tapis utilisés doivent être homologués par United World Wrestling, et leur installation conforme aux normes fixées par l'article des règles internationales de lutte.

Les organisateurs des Jeux Olympiques, jeux Continentaux, jeux Régionaux, des Championnats du Monde, Championnats Continentaux, Coupes du Monde, Coupes Continentales, finales des Golden Grand Prix, de toutes les catégories d'âge et de chaque style, ont l'obligation d'utiliser des tapis homologués neufs.

Il importe d'assurer le nombre de tapis prévu par les normes d'United World Wrestling, en fonction du type de compétition.

L'organisateur doit fournir à United World Wrestling copie des contrats conclus avec les fabricants de tapis (nom et type de tapis) ainsi que les copies des factures des fabricants de tapis.

L'organisateur est responsable de garantir l'authenticité de la marque et du type des tapis utilisés, en cas de contestation sur la qualité et l'origine du tapis par le fabricant ou United World Wrestling, le litige sera soumis à l'examen de la Commission compétente d'United World Wrestling. Tous les frais et incidences financières pour United World Wrestling résultant d'une utilisation de tapis non conforme seront à la charge de la fédération organisatrice.

L'utilisation des tapis aux Jeux Olympiques, Championnats et Coupes du Monde, Championnats et Coupes Continentaux engage le fabricant/fournisseur à respecter le Règlement d'homologation des tapis d'United World Wrestling, et les obligations financières qui en découlent.

Le nombre de tapis est fixé pour chaque compétition d'après la règle suivante :

- a. Jeux Olympiques : 2 jours par style, sur 3 tapis
- b. Championnats du Monde Seniors Juniors cadets : 2-3 jours par style, sur 3 tapis
- c. Championnats Continentaux Seniors et Juniors Cadets : 2 jours par style, sur 3 tapis

N.B. A l'exception des Jeux Olympiques, le nombre de tapis et de jours pourront être modifié par United World Wrestling en fonction du nombre de participants.



A chaque tapis doit être prévu des bacs désinfectants affectés spécialement à l'essuyage des chaussures des lutteurs participants, et deux sièges destinés aux entraîneurs et médecins (un siège au bas du podium pour l'entraîneur et le deuxième siège à l'arrière pour le médecin de la Fédération).

De plus, sièges et tables doivent être prévus pour les juges, chef de tapis, chronométrateur et contrôleur vidéo, lesquels doivent être placés dans l'axe des tapis et non aux angles. Les tapis doivent obligatoirement être posés sur un podium de 50 à 100 cm de hauteur.

Article 43 - Accessoires des compétitions

Accessoires par tapis en cas de panne :

- deux jeux de quatre palettes rouge marqués respectivement 1-2-3- et 5,
- deux jeux de quatre palettes bleu marqués respectivement 1-2-3- et 5,
- deux palettes blanches,
- deux palettes rouges,
- deux palettes bleues,
- pour chaque tapis deux chronomètres manuels de réserve pour le contrôle du temps en cas de blessure ou de panne.

Les accessoires des épreuves sont :

- un jeu de chiffres et un sac ou autre système électronique agréé par United World Wrestling pour le tirage au sort, un tableau électronique de marquage du tirage au sort, visible au public,
- un gong ou sirène de différents sons par tapis,
- barrières pour délimiter l'aire de compétition,
- un équipement de contrôle vidéo (si non fournit par United World Wrestling)
- un microphone pour la salle entière et la salle d'échauffement (français-anglais),
- deux tableaux plasma par tapis, visible du public, des officiels et des concurrents, capable de fournir à la fois le déroulement des temps et périodes de combat et les points techniques des concurrents ainsi que leur nationalité, au fur et à mesure qu'ils sont attribués,
- un tableau de signalisation, visible de tous, sous tous les angles, donnant par tapis la composition des combats, par l'indication des catégories et des noms et nationalités en présence,
- un tableau d'appariement et de résultats par catégorie, à la disposition des concurrents et officiels, placés dans un endroit accessible à tous,
- un microphone et un haut-parleur pour les annonces au public, français-anglais
- objet STOP de couleur blanche à l'usage du chef de tapis pour interrompre le match.
- un panneau vidéo par tapis, pour le contrôle du Challenge, visible du public. Au minimum 2 panneaux s'il y a trois tapis.

Cette liste peut être modifiée ou complétée selon les besoins ou si United World Wrestling assure toutes les opérations techniques.



Article 44 - Imprimés des compétitions

Les modèles des imprimés des épreuves qui seront fournis par United World Wrestling sur son site internet sont constitués par :

- liste de départ des concurrents,
- feuille de pesée et de contrôle médical,
- protocole de l'épreuve,
- bulletin de pointage,
- fiches d'appariement,
- fiches de désignation des arbitres,
- fiches des résultats.

Article. 45 - Secrétariat des épreuves

Le secrétariat des épreuves, qui devra être installé à proximité de l'aire de compétition, doit être pourvu de tout le matériel de bureau nécessaire à l'établissement des appariements, des feuilles de tours, des bulletins de pointage, des fiches de résultats, et de toutes informations utiles (papier pour imprimantes, ordinateurs, photocopieurs, liaison Internet).

Les moyens de télécommunication suivants devront obligatoirement être installés au Secrétariat de compétition :

- un accès Internet, avec ordinateur et imprimante, pour envoyer du courrier électronique et permettre de placer l'information et les résultats du Championnat sur le site Internet de United World Wrestling
- une liaison Web TV.

Se référer aux spécifications United World Wrestling pour le secrétariat technique.

Article 46 - Media

Dans la mesure du possible l'organisateur d'un tournoi international devra fournir des photos, vidéos, temps forts de la compétition dans le but de pouvoir le partager sur les plateformes de United World Wrestling.

Ce matériel aidera à la promotion de l'évènement et soulignera le travail effectué par l'organisateur.

Article 47 - Bureaux divers

Plusieurs bureaux dotés notamment d'ordinateurs avec imprimantes devront être agencés pour permettre la tenue de réunions officielles des épreuves, dont un spécialement réservé au Président de United World Wrestling, équipé d'un téléphone avec accès international, un ordinateur et un fax, et un aux délégués techniques et au Secrétaire Général.

Deux locaux sécurisés avec serrure de sûreté devront être prévus, un pour le matériel de l'équipe vidéo et un pour l'équipe du secrétariat technique.

De plus, un local particulier devra être prévu, en vue de la conférence journalière du corps d'arbitrage (100 places avec équipement de projection vidéo).



Article 48 - Service médical

Un service médical comprenant un nombre suffisant de médecins et d'auxiliaires médicaux doit être mis en place pour assurer la visite médicale réglementaire avant la pesée (4 médecins), la surveillance des combats (2 par tapis), et aider au contrôle de dopage et ce, dans les conditions fixées au Règlement Antidopage de United World Wrestling et sous la direction du Médecin de United World Wrestling désigné à cet effet.

Article 49 - Obligations en personnel

Le pays organisateur devra prévoir et assurer du personnel, en vue d'assumer les fonctions énumérées ci-après, remarque étant faite qu'il serait souhaitable que lesdites fonctions puissent être remplies par des personnes parlant français ou anglais.

a. Après des responsables United World Wrestling

Personnes qualifiées, chargées d'assister lesdits responsables dans toutes les questions d'organisation techniques (nombre fixé par le président d'United World Wrestling)
Traducteurs appropriés, chargés d'assurer la traduction des débats lors des réunions officielles (congrès, Bureau, commissions) prévues par le Président de United World Wrestling.

b. A la pesée

Une ou deux personnes (secrétaire) par bascule, qui seront chargées d'assister à chaque pesée, sous la responsabilité des arbitres désignés à cet effet.

c. A chaque tapis :

- une personne ou plusieurs assurant la liaison entre le Secrétariat et le chef de tapis,
- une personne ou plusieurs pour tenir le chronomètre, gong,
- une personne ou plusieurs pour distribuer et ramasser les bulletins de pointage,
- une personne ou plusieurs pour prévenir les concurrents sollicités,
- une personne ou plusieurs responsables du tableau d'appariement public,
- une personne ou plusieurs assurant la liaison avec les juges-arbitres affectés au tapis,
- personnel nécessaire au service vidéo,
- personnel nécessaire pour la sécurité et le service d'ordre

d. Au secrétariat des épreuves un responsable qualifié, avec un ou plusieurs assistants et dactylos, pour imprimer les résultats, en assurer la distribution aux officiels, aux délégations et à la presse et préparer les feuilles d'appariement des tours suivants.

Le secrétariat devra être équipé de deux ou trois ordinateurs et du matériel nécessaire à la reproduction des textes (photocopieur de grande capacité). Des appareils de secours doivent être prévus.

Pour les Championnats du Monde et d'Europe seniors et juniors, le secrétariat des épreuves sera assuré par l'équipe United World Wrestling.

e. Au centre de presse

Un responsable qualifié permanent, le personnel et l'équipement nécessaires au bon fonctionnement de la presse (téléphone, fax, liaison Internet, ordinateurs, imprimantes)

f. Divers



Il est obligatoire qu'un certain nombre de personnes (interprètes) puissent assurer la liaison avec les différentes délégations, comme il apparaît utile que, sur les lieux de la compétition, une personne soit susceptible de fournir aux dirigeants et participants tous renseignements nécessaires sur les problèmes matériels et pratiques qui peuvent se poser à ces derniers.

N.B L'énumération du personnel visé au présent article n'est pas limitative, elle pourra être changée en fonction des besoins sur demande du Président de United World Wrestling, de son substitut ou du Secrétaire Général.

Une liste précise et détaillée du Comité d'Organisation devra être fournie à United World Wrestling dès attribution du championnat à la Fédération Nationale concernée.

TITRE 6 - DEROULEMENT DES COMPETITIONS

CHAPITRE 1 - MESURES PREALABLES

Article 50 - Direction de la compétition

Le Président de United World Wrestling, ou son substitut (voir article 22), assisté du Secrétaire Général et des membres du Bureau désignés par ses soins, dirige et contrôle le déroulement des épreuves.

Dans le cas d'impossibilité du Président ou de son substitut d'être présent, le Secrétaire Général assurera la responsabilité de la compétition, assisté des membres du Bureau présents.

Si un compétition manager est désigné, il sera le premier coordinateur entre l'organisateur et United World Wrestling.

Article 51 - Fonctions générales des Officiels

Le Président de United World Wrestling, aux termes d'un protocole établi pour la manifestation, confie les fonctions ci-après aux membres du Bureau de United World Wrestling ou à d'autres personnes déléguées : arbitrage, pesée, contrôle médical, tirage au sort, appariement, désignation des arbitres.

Il appartient donc aux dits officiels, sous la direction du Président de United World Wrestling:

- de procéder à la pesée des concurrents,
- de fixer l'horaire définitif des épreuves en fonction de l'accord avec la télévision,
- de procéder au tirage au sort,
- d'établir les tours et les combats,
- de désigner les arbitres et les juges,
- de surveiller le déroulement des combats,
- de contrôler les tableaux,
- de donner des instructions aux juges-arbitres et aux délégations,
- de prendre toutes mesures utiles pour la bonne exécution des épreuves,
- de contrôler l'arbitrage.



Article 52 - Réunions

Une réunion, précédant la compétition, aura lieu pour procéder à la vérification de toutes les dispositions prises pour assurer le déroulement régulier des épreuves.

De même, les juges-arbitres seront rassemblés la veille de la compétition (stages), afin que leur soient communiquées toutes les instructions utiles en ce qui concerne leur affectation et rappelées les principales dispositions du règlement du corps d'arbitrage international et des règles techniques de lutte.

Article 53 - Départ des compétitions

Après s'être assuré que le dispositif d'ensemble est en place, les délégués techniques, donneront l'ordre du commencement des compétitions.

CHAPITRE 2 - EXECUTION ET FIN DES COMPETITIONS

Article 54 - Déroulement de la compétition

La compétition doit se dérouler, pour les juges-arbitres, dans le respect du règlement du corps d'arbitrage international, pour les concurrents et officiels dans le respect des règles internationales de lutte, et pour les participants dans le respect des horaires fixés.

Dès qu'un tour aura été établi, il devra être immédiatement affiché, ainsi que le programme de la journée.

Les combats devront toujours commencer aux heures exactes indiquées sur l'horaire-programme. Aucun changement d'horaire ne sera possible après l'accord conclu entre les organisateurs, United World Wrestling et le radiodiffuseur hôte.

Afin d'éviter toute perte de temps au cours des épreuves, les concurrents devront être appelés clairement au moment opportun. Les juges-arbitres devront demeurer à proximité du tapis, à leur place, de manière à être en mesure de remplir leur fonction dès qu'ils y sont conviés par le Chef de tapis.

A la fin des épreuves, il est procédé à une vérification d'ensemble, laquelle donne lieu à la signature d'un procès-verbal, par les délégués techniques qui sera joint au rapport de stage de l'instructeur-coordonateur.

Article 55 - Prix et classement

a. Quatre prix devront être décernés dans chaque catégorie de poids :

- Au 1er le titre approprié une médaille d'or un certificat et un prix
- Au 2^{ème} une médaille d'argent un certificat et un prix
- Au deux 3^{ème} une médaille de bronze un certificat et un prix

Lors des championnats du monde, le champion de chaque catégorie recevra la ceinture de Champion du Monde, cette distinction étant à la charge d'United World Wrestling.

De plus, des insignes-souvenir seront distribués à tous les participants, concurrents, dirigeants, etc. qui recevront également un diplôme de participation préparé par l'organisateur.



- b. Trois prix seront décernés aux nations ayant remporté le plus de points au classement général, et un diplôme de classement sera remis aux nations participantes
- c. Les points de classement seront attribués de la manière suivante et comptabilisés pour chaque pays :

au lutteur classé 1er	10 points (champion)
au lutteur classé 2ème	9 points
au lutteur classé 3ème	8 points
au lutteur classé 3ème	8 points (2 lutteurs sont classés troisième)
au lutteur classé 5ème	6 points
au lutteur classé 6ème	5 points
au lutteur classé 7ème	4 points
au lutteur classé 8ème	3 points
au lutteur classé 9ème	2 points
au lutteur classé 10ème	1 point

Le total des points remportés par les lutteurs d'un même pays déterminera le classement pour l'attribution des prix aux nations.

En cas d'égalité de points, le nombre de titres remportés décidera de l'attribution du premier prix. La même règle sera applicable pour la deuxième ou troisième place.

A défaut de titres, le nombre de places de second (voire troisième) servira à départager les ex aequo. L'application de ce tableau est obligatoire quel que soit le nombre de participants dans chaque catégorie.

TROISIEME PARTIE - CEREMONIES ET MESURES PROTOCOLAIRES

TITRE 1 - PROTOCOLE POUR LES COMPETITIONS

Article 56 - Principes

Dans le but d'atteindre à la meilleure organisation possible et de réaliser l'unification souhaitable des divers processus devant entourer les grandes compétitions internationales, les dispositions protocolaires énoncées non limitativement ci-après constituent des mesures réglementaires.

Toutes autres initiatives prévues ou préconisées par les organisateurs devront recevoir, avant leur exécution, l'approbation écrite du Président de United World Wrestling ou du Secrétaire Général de United World Wrestling.

Article 57 - Cérémonial d'ouverture

Lorsque le Président de United World Wrestling (ou son substitut), après s'être assuré que le dispositif d'ensemble est en place comme il est dit à l'article 55 ci-dessus, donnera l'ordre de commencer la manifestation, le cérémonial d'ouverture sera déclenché et comportera :

- a. Présentation et défilé par ordre alphabétique des délégations nationales qui, précédées de leur indicatif et drapeau, se rassemblent côte à côte sur l'aire de compétition, les arbitres formant un groupe séparé.
- b. Allocutions prononcées par les personnalités prévues, dans l'ordre d'un dispositif protocolaire approuvé par United World Wrestling, le Président de United World Wrestling se prononçant en dernier.



- c. Présentation du drapeau d'United World Wrestling, par une délégation (six personnes) du pays organisateur.
- d. Le drapeau d'United World Wrestling sera alors hissé à un mât, spécialement érigé à cet effet, et y demeurera durant toute la durée de la compétition. Le drapeau olympique pourra être également hissé dans les mêmes conditions, ainsi que le drapeau national du pays organisateur.
- e. Présentation des membres du Bureau de United World Wrestling, sur décision du Président.
- f. Prestation de serment, par un lutteur et par un juge-arbitre international du pays organisateur, serment prononcé en français, en anglais et dans la langue dudit pays.
- g. Déclaration d'ouverture de la compétition, par le Président de United World Wrestling.
- h. Départ des délégations et officielles et retour, aux places leur étant réservées.

Article 58 - Cérémonial du palmarès

La distribution des prix prévus à l'article 54 devra se dérouler devant le public, dans un ordre fixé par le Président de United World Wrestling, en fonction du déroulement de la compétition et selon le protocole établi et qui, en principe, se déroule après la finale de chaque catégorie de poids.

1. Les lutteurs devant recevoir les prix visés à l'article 54 a) et b) seront conduits au podium, pour chaque catégorie, et dans l'ordre prévu ci-dessus, par une délégation officielle composée obligatoirement et exclusivement de trois personnalités.

Les personnalités seront précédées de trois jeunes filles, en costume folklorique ou officiel, désignées par le Comité organisateur, et portant chacune sur un coussin les prix et médailles.

La délégation officielle sera formée comme suit :

- a. 1 représentant du Bureau de United World Wrestling qui remettra les médailles.
 - b. 1 représentant de la nation organisatrice, désigné parmi les personnalités locales par le Comité d'Organisation.
2. Pour chaque catégorie, dès que les athlètes auront pris place sur le podium, le drapeau de la nation du champion sera hissé au mât prévu à cet effet, ainsi que (à sa droite et à sa gauche) ceux des nations auxquelles appartiennent les lutteurs classés respectivement 2^{ème}, et les deux 3^{ème} à gauche.

L'hymne national du lutteur champion sera joué immédiatement après la remise des prix.

3. Sur décision du Président de United World Wrestling, la cérémonie de la remise des prix pourra être l'occasion de décerner les distinctions officielles aux personnes qu'United World Wrestling entend honorer particulièrement.
4. La marche vers le podium, des athlètes et des officiels, ainsi que des personnalités décorées sera dirigée par une personne de l'organisation au son d'une musique appropriée.
5. Le chef du protocole de United World Wrestling devra contacter le responsable du protocole du Comité d'Organisation et qu'une répétition devra être effectuée la veille du premier jour de compétition.



Article 59 - Cérémonial de clôture

Le cérémonial de clôture interviendra dès la fin de la remise des prix, et donnera lieu :

- a. A une allocution de clôture prononcée par le Président de United World Wrestling, entouré de deux membres du Bureau de United World Wrestling et par un représentant du Comité d'Organisation.
- b. A l'issue de la compétition, le drapeau d'United World Wrestling sera amené et pris en charge par une délégation du pays organisateur des prochains championnats, au son d'une musique appropriée.

Le responsable de ladite fédération signera au nom de la Fédération organisatrice, le registre de remise du drapeau.

TITRE 2 - PROTOCOLE POUR LES OFFICIELS

Article 60 - Objet

Les dispositions réglementaires qui suivent visent à assurer :

- a. L'exécution normale des fonctions hiérarchiques.
- b. Le respect des modalités d'une organisation rationnelle.
- c. L'exécution des mesures relatives aux attentions dont doivent être entourés, ès qualité, ceux qui œuvrent ou ont œuvré au plus haut niveau pour le sport de la lutte, et le souci d'en déterminer les moyens pratiques.

Toutefois, elles ne sauraient se substituer aux règles particulières prévues en l'espèce pour les Jeux Olympiques, Jeux Continentaux et Régionaux.

Article 61 - Membres du Bureau de United World Wrestling

Vu notamment les articles 7 c), et 41 du présent règlement, toutes dispositions doivent être prises pour prévoir à l'usage du Président, du Secrétaire Général et des membres du Bureau de United World Wrestling présents à la manifestation :

- a. Un lieu de séjour commun, le plus près possible du lieu de compétition, dans un hôtel de standing international approprié à la représentativité des intéressés (hôtel 5 étoiles)
- b. Des moyens de transport (voitures) nommément affectés.
- c. L'aménagement dans l'enceinte de la compétition d'une tribune spécialement réservée, comportant le nombre de sièges suffisant, les uns étiquetés à leurs noms, les autres prévus pour d'éventuels invités officiels de United World Wrestling, et installés dans un ordre adapté à leurs titres respectifs.
- d. L'élaboration d'un plan de table, dressé en fonction de leurs qualités respectives et respectant les règles de préséance. Les dispositifs susvisés doivent recevoir l'approbation du Président de United World Wrestling ou du Secrétaire Général ou la personne en charge du protocole.



Article 62 - Délégués Officiels des Fédérations

Comme il est dit à l'article 7 b), une enceinte particulière doit être réservée, sur les lieux mêmes de la compétition, aux chefs de délégation des nations participantes, aux présidents des fédérations nationales présents et aux membres des différentes commissions d'United World Wrestling, non - membres du Bureau.

Article 63 - Membres d'Honneur de United World Wrestling

Toute personne ayant la qualité de Membre d'Honneurs de United World Wrestling se verra réserver une place dans la tribune officielle et pourra faire l'objet d'invitations particulières, sur décision du Président de United World Wrestling. Le service de sécurité de l'organisateur vérifiera qu'il n'y a pas de personnes non autorisées assises dans la tribune officielle.

Article 64 - Invités de United World Wrestling

Dans le cadre des dispositions qui précèdent, le Président de United World Wrestling, pourra procéder aux invitations de personnalités, en vue de les associer à la manifestation en cause, et aux différentes procédures protocolaires. Il devra recevoir de l'organisateur une cinquantaine de cartes VIP « entrée permanente » dont il pourra disposer à son gré.

Article 65 - Règle commune

Afin que les mesures prévues aux articles précédents demeurent efficaces et contribuent à assurer l'harmonie souhaitable entre les officiels de tous rangs, ces derniers s'interdiront toute initiative personnelle, susceptible de perturber ou d'entraver leur exécution.

Article 65 - Conséquences

Le non - respect des directives et recommandations ci-dessus indiquées pourra amener le Président (ou son substitut) ou le Juge Sportif de United World Wrestling, à arrêter, à l'encontre des contrevenants, certaines des mesures prévues par le règlement disciplinaire, lesquelles obligatoirement prises pendant la compétition pourront en outre aller en certains cas jusqu'à l'expulsion du lieu des combats ou du lieu des compétitions.

Article 67 - Principe statutaire

Pour tous problèmes d'interprétation d'un quelconque article du présent règlement, ainsi que pour les éventuelles modifications ou adjonctions souhaitables, susceptibles d'améliorer le bon déroulement de toutes les épreuves internationales, le Comité Exécutif de United World Wrestling demeure seul compétent.



serments

SERMENT DU LUTTEUR

Au nom de tous les lutteurs participant à la présente compétition m'abstenant de toute action ou attitude déplacée, je jure de combattre loyalement sans haine ni passion, d'observer les règles, de respecter mes adversaires et de faire preuve de l'esprit sportif le plus entier, dans la dignité et le fair-play.

Je le jure.

SERMENT DU JUGE-ARBITRE

Au nom de tous les membres du Corps d'Arbitrage, unis et solidaires, ici présents, je jure d'assumer mes fonctions sans favoritisme ni discrimination et de remplir ma mission en toute objectivité, dans le respect absolu des règles d'arbitrage et de jugement.

Je le jure.



UNITED WORLD
WRESTLING